

Image not found or type unknown



QUESTIONS SUR LES FRAIS DE NOTAIRE POUR UN BIEN IMMOBILIER

Par **josiane**, le **18/06/2009** à **23:23**

bonjour, je vous écris de MARTINIQUE

Nous sommes 4 enfants et avons en commun une maison évaluée à 270000 EURO , 2 des enfants achètent la part des 2 autres en copropriété soit 135000 euro, je voudrais savoir si le notaire prends ses frais sur 270000 ou sur 135000 et quel est le montant de ses frais correspondant à l'une ou l'autre de ces sommes.

JE VOUS REMERCIE